

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

**SCP de Commissaires aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES**
société inscrite auprès de la Compagnie Régionale de DIJON

18 Rue Buffon - 21200 BEAUNE

LES PAPILLONS BLANCS

Association Loi 1901

Siège social :

2 Rue Jacques Germain

ZI Beaune-Savigny

21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Aux Membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES PAPILLONS BLANCS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note 2 de l'annexe intitulée « Notes sur le bilan » au paragraphe G - point d - « provisions congés payer » expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour congés payer. Nos travaux ont consisté à nous assurer de la correcte application des principes comptables et de la cohérence des calculs effectués.
- La note 2 de l'annexe intitulée « Notes sur le bilan » au paragraphe H présente les résultats en instance d'affectation sous le contrôle de tiers financeurs. Nos travaux ont consisté à la revue des comptes par activité et à apprécier le caractère raisonnable des évaluations faites par votre Association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À BEAUNE

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
LE VINGT-SEPT MAI

Le Commissaire aux Comptes

La S.C.P. de Commissaires aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES



Thierry ANDRE

Association les Papillons Blancs de Beaune et sa région

ACTIF	Note	Brut	Amortis. Provisions	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>					
<u>Immobil. Incorporelles</u>					
Frais d'établissement	A				
Autres		152 314,51	139 180,62	13 133,89	7 624,21
<u>Immobil. corporelles</u>					
Terrains		237 240,42	7 622,45	229 617,97	229 617,97
Constructions	B	16 806 249,99	5 301 940,61	11 504 309,38	10 289 670,50
Inst. Tech. Mat. Et Out; Indust.		323 954,43	260 336,52	63 617,91	58 256,81
Autres Immobil. Corp.		3 788 142,59	2 796 824,72	991 317,87	1 042 783,66
Immo. en cours / av. acptes		-	-	-	1 039 189,19
Avances et acptes					
<u>Immobil. Financières</u>					
Participations & créances rat		274 000,00		274 000,00	274 000,00
Autres titres immobilisés	C	68 093,84		68 093,84	67 752,84
Prêts					
Autres immo. Financières		21 528,94		21 528,94	25 128,94
TOTAL		21 671 524,72	8 505 904,92	13 165 619,80	13 034 024,12
<u>ACTIF CIRCULANT</u>					
Mat. 1ère, approv.					
Pdts interm. et finis		3 133,00		3 133,00	1 900,00
Créances					
Clients et comptes rattachés	D	319 600,03	708,47	318 891,56	335 886,18
Fournisseurs débiteurs					
Personnel					
Autres créances	E	518 915,41		518 915,41	672 375,24
Avances & acptes versés/com.					
Valeurs mobilières de plac.		1 200 000,00		1 200 000,00	1 590 000,00
Disponibilité		6 784 072,59		6 784 072,59	7 046 734,98
TOTAL		8 825 721,03	708,47	8 825 012,56	9 646 896,40
* CPTES DE REGULARISATIONS					
Charges constatées d'avance	F	133 575,10		133 575,10	152 761,76
TOTAL		133 575,10		133 575,10	152 761,76
TOTAL ACTIF		30 630 820,85	8 506 613,39	22 124 207,46	22 833 682,28

PASSIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Version règlement 99.01			
* FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds associatifs sans droit de reprise	G	2 337 909,77	2 294 142,63
Report à nouveau		1 383 847,12	1 346 103,35
Dépenses non opposables-tiers financeurs		847 503,43	924 729,65
Réserves		1 314 415,80	1 229 449,14
Autres réserve			
Résultat de l'exercice		76 622,12	34 504,07
* AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds associatifs avec droit de reprise	H	87 505,74	87 505,74
Résultat sous contrôle de tiers financ.		308 475,13	371 773,20
* AUTRES FONDS PROPRES			
Réserve de compensation		3 002 707,11	3 148 608,76
Subventions d'investissements		2 919 195,22	3 014 449,39
Couverture des besoins en fonds de roulement		702 535,86	702 535,86
Provisions réglementées		2 895 643,03	2 931 832,22
Autres/plus-values nettes d'actif	I	789 224,25	776 623,37
TOTAL		14 970 577,72	15 012 798,08
* PROV. /RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	J	16 890,00	25 703,00
Provisions pour charges		879 488,19	875 298,59
TOTAL		896 378,19	901 001,59
* FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement	K	282 448,67	189 230,25
TOTAL		282 448,67	189 230,25
* DETTES			
Emprunts et dettes étab. Créd.	L	3 553 090,68	3 774 171,77
Emprunts		5 544,09	6 097,30
Découvert, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières div.			
Avances et acptes reçus			
Dettes fournisseurs / cptes rat.		646 812,80	647 037,41
Dettes fiscales et sociales		1 524 997,96	2 065 039,39
Personnel			
Organismes sociaux			
Autres dettes		228 722,55	222 671,69
TOTAL		5 959 168,08	6 715 017,56
* COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	M	15 634,80	15 634,80
TOTAL PASSIF		22 124 207,46	22 833 682,28

COMPTE DE RESULTAT 2018

Association Les Papillons Blancs de Beaune et sa région	DU 01.01.18 AU 31.12.18	% C.A.	DU 01.01.17 AU 31.12.17	% C.A.	2018/2017
<u>PRODUITS :</u>					
Recettes - produits des activités - dotations globales	15 855 199,57	86,64	15 956 779,93	86,39	-101 580
Remboursement Aide aux postes	1 164 623,18	6,36	1 221 523,57	6,61	-56 900
Dons legs	66 956,09	0,37	63 633,18	0,34	3 323
Loyer					
Autres produits	516 757,93	2,82	504 485,02	2,73	12 273
Reprises sur provisions et transferts de charges	417 335,60	2,28	316 542,27	1,71	100 793
Quote part subv. invest versées aux cptes de resultats	183 526,41	1,00	194 168,38	1,05	-10 642
Bénévolat	94 656,00	0,52	214 233,31	1,16	-119 577
total	18 299 054,78	100,00	18 471 365,66	100,00	-172 311
<u>CONSOMMATIONS M/SES & MAT</u>					
Achats	929 263,36	5,08	965 871,37	5,23	-36 608
Autres achats et charges externes	3 686 253,11	20,14	3 488 239,93	18,88	198 013
Autres achats					
total	4 615 516,47	25,22	4 454 111,30	24,11	161 405
<u>RESULTAT APRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</u>	13 683 538,31	74,78	14 017 254,36	75,89	-333 716
<u>CHARGES</u>					
impôts, taxes et verst assimilés	664 916,37	3,63	630 126,12	3,41	34 790
Salaires et traitements	8 177 838,00	44,69	8 042 054,11	43,54	135 784
Charges sociales	3 364 601,72	18,39	3 343 346,90	18,10	21 255
Amortissements et provisions	1 279 447,26	6,99	1 949 271,33	10,55	-669 824
Autres charges	28 716,90	0,16	26 833,63	0,15	1 883
total	13 515 520,25	73,86	13 991 632,09	75,75	-476 112
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION (1)</u>	168 018,06	0,92	25 622,27	0,14	142 396
Produits financiers	48 705,86	0,27	68 816,72	0,37	-20 111
Charges financières	79 320,92	0,43	84 513,08	0,46	-5 192
Résultat financier (2)	-30 615,06	-0,17	-15 696,36	-0,08	-14 919
<u>RESULTAT COURANT (1) + (2)</u>	137 403,00	0,75	9 925,91	0,05	127 477
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42 000,00	0,23	892 200,00	4,83	-850 200
Autres produits exceptionnels	830,39	0,00	3 424,57	0,02	-2 594
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	715,51	0,00	1,51	0,00	714
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 239,76	0,05	656 811,59		
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	33 875,12	0,19	238 811,47	1,29	-204 936
Bénévolat	94 656,00	0,58	214 233,31	0,58	-119 577
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	76 622,12	0,42	34 504,07	0,19	42 118
<u>ENGAGEMENT A REALISER S/RESS. AFFECT.</u>					
Resultat comptable des établissements 2018					
SIEGE	15 681,23				
SESAME	-67 810,21				
ESAT	-35 205,90				
FOYER RESIDENCE	-166 127,32				
SAVS	-3 877,64				
C.A.J.	25 185,64				
MAS	-30 468,30				
SESSAD	66 381,52				
FAM (CRAM-DSF)	11 128,61				
SAJ SEURRE	85 901,79				
HEBERGEMENT VDS	71 215,90				
UNITE PRODUCTION	68 804,34				
ASSOCIATION	38 256,63				
SESAME COOP	637,51				
ESAT COOP	-2 463,88				
SAJ Beaune COOP	-585,28				
MAS COOP					
SAJ VDS COOP	-32,52				
<u>RESULTAT AU BILAN</u>	76 622,12				

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS

8 RUE JACQUES GERMAIN

21420 SAVIGNY LES BEAUNE

RAPPORT FINANCIER

ANNEE 2018

B I L A N
COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

1/ Règles et méthodes comptables

2/ Notes sur le bilan de A à M

- A) Immobilisations incorporelles
- B) Immobilisations corporelles
- C) Immobilisations financières
- D) Clients et comptes rattachés
- E) Autres créances
- F) Charges constatées d'avance
- G) Fonds associatifs
- H) Autres fonds associatifs
- I) Autres fonds propres
- J) Provisions
- K) Fonds dédiés
- L) Dettes
- M) Produits constatés d'avance

3/ Compte de résultat

- Note sur les comptes de résultats
- Tableau de passage
- Résultats tiers financeurs

4/ Autres éléments significatifs

- A) Engagements hors bilan
- B) Le DIF
- C) Rémunération des dirigeants
- D) Bénévolat
- E) Mise à disposition
- F) Statut de l'Entreprise Adaptée

5 / Activité de l'Association

A N N E X E

Les notes indiquées ci-après font parties intégrantes des comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2018.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables liées à l'application de la réglementation 99.01 ont été appliquées sur le bilan d'ouverture.

Les hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * indépendance des exercices
- * principe de prudence

Ont été respectées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques et les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

Afin de se conformer à la réglementation comptable, l'assemblée générale approuve la reprise des provisions par les capitaux propres. (Règlement CRC n° 2000/06). Les provisions pour risques et charges avaient été reclassées en compte de capitaux propres en projets associatifs au 01.01.2002.

Dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux actifs, l'application des règlements CRC 2002-10, modifié par le CRC 2003-07 et CRC 2004-06, du Comité de réglementation comptable (CRC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 pour toutes les entités soumises à l'obligation d'établir des comptes annuels ; nous avons procédé au retraitement des immobilisations au niveau des établissements par le compte de passage.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes et les rapports du commissaire aux comptes le 11 avril 2019.

2 – NOTES SUR LE BILAN

2. NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo incorporelles A				
ASSOCIATION	-	-	-	-
ESAT	995,68	-	-	995,68
U/P	-	-	-	-
SIEGE SOCIAL	123 070,65	11 910,94	-	134 981,59
SESAME	5 540,38	-	1 038,58	4 501,80
SESSAD	240,14	-	-	240,14
SERVICE RESIDENTIEL	-	-	-	-
CAJ	-	-	-	-
SAVS	-	-	-	-
MAS	5 742,70	-	-	9 618,70
MAS COOP	110,00	-	-	110,00
FAM	-	-	-	-
SAJ VDS	1 866,60	-	-	1 866,60
SR VDS	-	-	-	-
TOTAL	137 566,15	11 910,94	1 038,58	152 314,51
Immobilisations corporelles B				
SESAME	3 869 232,52	47 656,38	17 216,55	3 899 672,35
SESSAD	135 079,99	3 258,77	-	138 338,76
ESAT	1 949 992,17	492 444,93	-	2 442 437,10
SERVICE RESIDENTIEL	1 160 440,02	1 379 859,77	5 216,42	2 535 083,37
FAM (CRAM)	29 271,49	-	-	29 271,49
FAM (DSF)	175 068,50	-	-	175 068,50
MAS	9 505 842,66	25 803,71	-	9 531 646,37
SAVS	27 241,17	4 409,96	4 409,96	27 241,17
ASSOCIATION	640 032,28	42 847,60	-	682 879,88
SIEGE SOCIAL	471 852,12	10 683,60	-	482 535,72
U.P.	822 636,01	29 502,40	235,00	851 903,41
SESAME COOPERATIVE	-	-	-	-
ESAT COOPERATIVE	7 197,53	-	-	7 197,53
MAS COOPERATIVE	-	-	-	-
SAJ	71 425,48	-	-	71 425,48
SAJ SEURRE	175 695,75	8 228,43	-	183 924,18
HEBERGT SEURRE	85 413,03	11 549,09	-	96 962,12
TOTAL	19 126 420,72	2 056 244,64	27 077,93	21 155 587,43
Immobilisations en cours	1 039 189,19	389 290,20	1 428 479,39	-
Autres titres immobilisés				
MAS	17 250,00	-	-	17 250,00
ESAT	33,54	-	-	33,54
SERVICE RESIDENTIEL	454,30	-	-	454,30
ASSOCIATION	50 015,00	341,00	-	50 356,00
TOTAL	67 752,84	341,00	-	68 093,84
Immo, financières C				
Participation	274 000,00	-	-	274 000,00
ASSOCIATION	1 280,00	330,00	880,00	730,00
SESAME	8 025,94	330,00	330,00	8 025,94
ESAT	400,00	-	-	400,00
SERVICE RESIDENTIEL	5 100,00	50,00	3 650,00	1 500,00
SESSAD	4 037,00	-	-	4 037,00
UP	2 780,00	-	-	2 780,00
MAS	-	-	-	-
SAVS	2 506,00	500,00	-	3 006,00
SAJ BEAUNE	500,00	50,00	-	550,00
SIEGE	500,00	-	-	500,00
TOTAL	25 128,94	1 260,00	4 860,00	21 528,94
TOTAL	20 670 057,84	2 459 046,78	1 461 455,90	21 671 524,72

Amortissements : les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	IFRS +	Diminution	IFRS -	A la clôture
Immo Incorporelles A						
ASSOCIATION	-	-	-	-	-	-
ESAT	995,68	-	-	-	-	995,68
U/P	-	-	-	-	-	-
SIEGE SOCIAL	120 346,09	2 945,94	-	-	-	123 292,03
SESAME	3 664,63	1 500,60	-	1 038,58	-	4 126,65
SESSAD	240,14	-	-	-	-	240,14
SERVICE RESIDENTIEL	-	-	-	-	-	-
CAJ	-	-	-	-	-	-
SAVS	-	-	-	-	-	-
MAS	7 489,00	1 332,52	-	-	-	8 821,52
MAS COOP	110,00	-	-	-	-	110,00
FAM	-	-	-	-	-	-
SAJ VDS	972,40	622,20	-	-	-	1 594,60
SR VDS	-	-	-	-	-	-
TOTAL Immo incor,	133 817,94	6 401,26	-	1 038,58	-	139 180,62
Immobilisations B						
Corporelles						
ASSOCIATION	423 778,22	16 648,54	-	-	491,01	439 935,75
ESAT	1 102 374,47	94 448,35	-	-	-	1 196 822,82
UP	561 315,79	41 485,42	-	235,00	-	602 566,22
SIEGE SOCIAL	238 748,05	41 381,15	-	-	-	280 129,20
SESAME	311 600,31	136 535,65	-	17 216,55	-	430 919,41
SESSAD	114 065,91	9 854,03	-	-	-	123 919,94
SERVICE RESIDENTIEL	929 751,48	110 588,08	-	1 881,39	3 975,43	1 034 482,74
CAJ	57 103,09	2 893,81	-	-	-	59 996,90
SAVS	27 241,17	393,24	-	393,24	-	27 241,17
MAS	3 414 586,91	408 730,00	733,28	-	4 955,30	3 819 094,89
FAM (CRAM)	10 335,11	3 691,23	-	-	-	14 026,34
FAM (DSF)	113 056,51	8 091,35	-	-	-	121 147,86
SAJ SEURRE	129 107,40	7 532,49	-	-	-	136 639,89
SR SEURRE	65 829,83	6 773,81	-	-	-	72 603,64
SESAME COOPERATIVE	-	-	-	-	-	-
ESAT COOPERATIVE	7 197,53	-	-	-	-	7 197,53
MAS COOPERATIVE	-	-	-	-	-	-
TOTAL immo, corpo,	7 506 091,78	889 047,15	733,28	19 726,18	9 421,74	8 366 724,30
Immo. financières						
ASSOCIATION	-	-	-	-	-	-
SESAME	-	-	-	-	-	-
ESAT	-	-	-	-	-	-
UP	-	-	-	-	-	-
SERVICE RESIDENTIEL	-	-	-	-	-	-
MAS	-	-	-	-	-	-
SESSAD	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-
C						
TOTAL	7 639 909,72	895 448,41	733,28	20 764,76	9 421,74	8 505 904,92

Suivi des IFRS

Etablissements	à l'ouverture	à la clôture	2018
IME	- €	- €	- €
Service résidentiel Beaune	15 901,63 €	11 926,20 €	3 975,43 €
MAS	72 318,55 €	68 096,53 €	4 222,02 €
Association	8 838,34 €	8 347,33 €	491,01 €
Total	97 058,52 €	88 370,06 €	8 688,46 €

soldé 2017

D**Clients et comptes rattachés**

Le montant inscrit correspond au solde dû par les clients de l'unité de production et à la régularisation auprès du Conseil Départemental concernant la tarification des prix de journées (dotation globale),

E**Autres créances**

Dans cette rubrique figure le solde dû par différents débiteurs tel que:

UNIFAF pour le solde des formations réalisées en 2018, 71 637,10 €

Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires 211 230,90 € , Aide aux Postes 31 386,08 € , ...

F**Charges constatées d'avance**

Association	1 438,53
Siège	8 631,97
SESAME	42 424,17
SESSAD	889,46
ESAT	15 303,74
Service résidentiel Beaune	8 279,53
SAJ Beaune	6 154,47
SAVS	1 083,47
MAS	44 872,35
FAM	104,03
UP	1 431,27
SAJ SEURRE	1 630,76
Service résidentiel SEURRE	1 331,35
	<hr/> <hr/>
	133 575,10

G a) Montant des fonds associatifs

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Fonds associatif	1 284 272,49 €	1 219 272,49 €
Apport Beaune Service	115 000,00 €	115 000,00 €
Legs et donations	396 492,54 €	396 492,54 €
Subventions d'équipement	542 144,74 €	563 377,60 €
Total	2 337 909,77 €	2 294 142,63 €

b) Reports à nouveau

Association	528 823,06 €	565 054,94 €
Unité de production	837 488,88 €	767 228,45 €
Coopérative MAS	559,70 €	604,06 €
Coopérative ESAT	4 125,21 €	3 324,66 €
Coopérative SESAME	6 605,47 €	4 740,88 €
Coopérative SAJ Val de Saône	2 032,23 €	1 288,15 €
Coopérative SAJ Beaune	4 212,57 €	3 862,27 €
Total	1 383 847,12 €	1 346 103,41 €

Dépenses non opposables aux tiers financeurs

Congés payés *(L)	- 750 445,00 €	- 721 999,00 €
CRC IFRS *(ABC)	- 97 058,43 €	- 202 730,65 €
Total	- 847 503,43 €	- 924 729,65 €
Total	536 343,69 €	421 373,76 €

c) Réserves

Projets association -affectation P.financiers*	808 042,97 €	764 579,32 €
Projets SAVS	3 185,79 €	3 185,79 €
Projet travaux Service Résidentiel Beaune / façade	13 157,90 €	21 908,77 €
Réserve à l'investissement SR VDS	170 135,83 €	170 135,83 €
Réserve à l'investissement SAJ Beaune	96 188,96 €	96 188,96 €
Réserve projet FAM	164 390,87 €	164 390,87 €
Réserve à l'investissement MAS	50 253,88 €	-
Projet réserve Association	9 059,60 €	9 059,60 €
Total	1 314 415,80 €	1 229 449,14 €

* Cette réserve est affectée à des projets d'établissements

d) Provisions congés à payer

A partir du 1^{er} janvier 2003, la provision pour congés payés est enregistrée au niveau de chaque établissement;

Le montant de la provision pour congés payés ressort à 771 312 € au 31/12/2018; l'écart est comptabilisé sur chaque établissement et s'élève à 20 867 €,

H

Résultat			
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	2018	2017	Ecart
Résultat SAJ Beaune 2011 et antérieur	- €	- €	
Résultat SAVS 2011 et antérieur	- 11 728,88 €	- 11 728,88 €	
Résultat Service Résidentiel Beaune résidents 2011	- 292,30 €	- 292,30 €	
Résultat Service Résidentiel accompa, social 2011 et ant,	62 089,00 €	62 089,00 €	
Résultat SAJ VDS 2011 et antérieur	- €	- €	
Résultat Service Résidentiel VDS 2011 et antérieur	187 547,82 €	187 547,82 €	
Résultat FAM 2011 et antérieur	124 182,82 €	124 182,82 €	
Résultat Service Résidentiel 2017	- 121 092,35 €	- 4 854,29 €	
Sous-total Conseil Départemental	240 706,11 €	366 944,17 €	
Résultat SESAME 2016 (amendement Creton) / ARS	14 829,03 €	14 829,03 €	
Résultat SESAME 2017 (amendement Creton) / ARS	52 939,99 €		
Total	308 476,13 €	371 773,20 €	63 298,07 €

I

Autres fonds propres					
Réserves de compensation (comptes 10686)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Transfert	A clôture
Siège	96 718,02 €		19 381,44 €		77 356,58 €
Siège - formation informatique	10 000,00 €				10 000,00 €
SESAME	49 589,05 €		14 366,07 €		35 222,98 €
SESSAD - évaluation externe	5 118,65 €				5 118,65 €
SESSAD	158 717,12 €	7 589,49 €			166 306,61 €
ESAT	46 808,38 €	5 910,55 €			52 718,93 €
Service Résidentiel	0,00 €				0,00 €
SAJ	39 936,82 €		25 274,53 €		14 662,29 €
SAVS	58 253,18 €	3 721,01 €			61 974,19 €
MAS	162 884,60 €				162 884,60 €
FAM - ARS	1 767,20 €				1 767,20 €
FAM - ARS - formation	7 683,92 €				7 683,92 €
FAM - CD	15 744,53 €	2 338,68 €			18 083,21 €
SAJ VDS	79 415,60 €		354,47 €		79 061,13 €
SR VDS	117 009,04 €	8 396,84 €			125 405,88 €
Sous-total	849 646,11 €	27 956,57 €	59 366,51 €		818 246,17 €
Les mouvements proviennent de l'affectation des résultats excédentaires et déficitaires					
Charges de compensation des amortissements (comptes 10687)					
Service résidentiel - travaux Savigny	319 188,00 €				319 188,00 €
ESAT - projet travaux	50 042,63 €				50 042,63 €
ESAT - cuisine	164 419,42 €		21 190,90 €		143 228,52 €
ESAT - extension cuisine	133 894,31 €		6 719,50 €		127 174,81 €
MAS - extension	1 282 190,06 €		60 870,00 €		1 221 320,06 €
Siège - travaux	115 500,53 €		16 591,81 €		98 908,72 €
Siège - projet travaux de réfection	93 949,91 €				93 949,91 €
SESSAD - investissements liés au déménagement	15 078,78 €		5 300,50 €		9 778,28 €
SESAME	124 699,01 €		3 829,00 €		120 870,01 €
Sous-total	2 298 962,65 €	0,00 €	114 501,71 €	0,00 €	2 184 460,94 €
Les augmentations proviennent des affectations des résultats Les diminutions proviennent des dotations aux amortissements					
Total	3 148 608,76 €	27 956,57 €	173 858,22 €		3 002 707,11 €

Subventions d'investissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'utilisation	A la clôture
Taxe d'apprentissage - SESAME	20 718,70 €	11 509,92 €	12 420,93 €		19 807,69 €
Taxe d'apprentissage - SESSAD		403,76 €	403,76 €		- €
Taxe apprentissage ESAT	- €	204,00 €	204,00 €		- €
EDF - Installation Siège	3 100,00 €				3 100,00 €
Batiment MAS	604 211,10 €				604 211,10 €
Reconstruction MAS	2 555 850,15 €				2 555 850,15 €
Mise en conformité MAS	378 907,86 €				378 907,86 €
Equipement ainés MAS - solde disponible	83 526,81 €				83 526,81 €
Batiment ainés MAS	61 590,85 €				61 590,85 €
Projet MAS	154 939,84 €				154 939,84 €
CNSA- construction MAS	324 790,00 €				324 790,00 €
DDASS informatique - Siège social	102 756,50 €				102 756,50 €
DSF informatique- équipement - Siège social	24 567,24 €				24 567,24 €
Cuisine ESAT	89 000,00 €				89 000,00 €
CNSA- construction SESAME	400 000,00 €				400 000,00 €
Ville de Beaune -construction SESAME	200 000,00 €				200 000,00 €
CD21 travaux Rhoïn	- €	89 183,25 €			89 183,25 €
Total subventions	5 003 959,05 €	101 300,93 €	13 028,69 €	- €	5 092 231,29 €
Reprise sur subvention					
EDF - Installation Siège	998,88 €	206,67 €			1 205,55 €
Batiment MAS	311 582,87 €				311 582,87 €
Reconstruction MAS	1 159 094,78 €	104 326,69 €			1 263 421,47 €
Mise en conformité MAS	281 381,56 €	22 486,73 €			303 868,29 €
Extension MAS 2ème aile	19 425,11 €	6 753,99 €			26 179,10 €
Batiment ainés MAS	14 747,92 €	1 231,82 €			15 979,74 €
Extension MAS 2ème aile- CNSA	40 719,55 €	14 157,93 €			54 877,48 €
DDASS informatique - siège social	88 625,74 €	4 965,20 €			93 590,94 €
DSF informatique- équipement - Siège social	9 969,84 €				9 969,84 €
Cuisine ESAT	44 538,41 €	6 401,23 €			50 939,64 €
CNSA- construction SESAME	12 283,00 €	12 558,00 €			24 841,00 €
Ville de Beaune -construction SESAME	6 142,00 €	6 279,00 €			12 421,00 €
CD21 - travaux Rhoïn Service Résidentiel Beaune		4 159,15 €			4 159,15 €
Total reprises subventions	1 989 509,66 €	183 526,41 €		- €	2 173 036,07 €
Solde subventions	3 014 449,39 €				2 919 195,22 €

Couverture du besoin en fonds de roulement (comptes 141)	2018	2017
SESAME/Internat	100 823,30 €	100 823,30 €
ESAT	48 760,84 €	48 760,84 €
Service résidentiel	107 944,23 €	107 944,23 €
SAJ	92 000,00 €	92 000,00 €
MAS	172 164,00 €	172 164,00 €
FAM - CRAM	46 632,75 €	46 632,75 €
FAM- CD	27 155,74 €	27 155,74 €
SAJ VDS	50 000,00 €	50 000,00 €
SR VDS	57 055,00 €	57 055,00 €
Total	702 535,86 €	702 535,86 €

Provisions réglementées (comptes 142)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Transfert	A clôture
Siège	40 000,00 €				40 000,00 €
SESAME	543 773,00 €		17 613,00 €		526 160,00 €
SESSAD	100 000,00 €				100 000,00 €
ESAT - réhabilitation		317 791,07 €	3 199,72 €		314 591,35 €
ESAT	557 952,20 €	40 000,00 €	317 791,07 €		280 161,13 €
ESAT - cuisine Perrier	69 623,37 €		7 469,88 €		62 153,49 €
Service Résidentiel	90 000,00 €		4 197,25 €		85 802,75 €
SAJ	30 000,00 €				30 000,00 €
MAS	755 271,06 €		37 642,34 €		717 628,72 €
MAS - lingerie	19 335,90 €		2 375,77 €		16 960,13 €
MAS - projet	150 000,00 €				150 000,00 €
FAM - CD	75 000,00 €				75 000,00 €
FAM - ARS - Equipement numérique	3 142,43 €		1 819,26 €		1 323,17 €
FAM - ARS - salle thérapeutique	17 734,26 €		1 871,97 €		15 862,29 €
SAJ VDS	305 000,00 €				305 000,00 €
SR VDS	175 000,00 €				175 000,00 €
Total	2 931 832,22 €	357 791,07 €	393 980,26 €		2 895 643,03 €

L'augmentation provient des dotations réalisées sur l'exercice 2018

La diminution correspond aux reprises des dotations aux amortissements en contrepartie du compte 787420 - reprise pour renouvellement d'immobilisations

Réserve des plus-values nettes d'actif (compte 148)	2018	2017	Ecart
Siège	1 296,82 €	1 296,82 €	
SESAME	28 101,46 €	28 101,46 €	- €
SESSAD	21 316,60 €	21 316,60 €	- €
ESAT	7 800,97 €	7 800,97 €	- €
Service Résidentiel Beaune	334 002,78 €	332 861,18 €	1 141,60 €
SAJ Beaune	17 624,92 €	17 624,92 €	- €
SAVS	54 725,64 €	39 742,36 €	14 983,28 €
MAS	32 134,43 €	32 134,43 €	- €
FAM	30 428,40 €	30 428,40 €	- €
Unité de production	14 756,69 €	11 756,69 €	3 000,00 €
SAJ Val de Saône	23 391,29 €	23 391,29 €	- €
Service Résidentiel Val de Saône	28 762,03 €	28 762,03 €	- €
IME sur la vente de l'établissement	194 882,22 €	201 406,22 €	- 6 524,00 €
Total	789 224,25 €	776 623,37 €	12 600,88 €

L'écart provient de plus-values de cession : ventes de véhicules au SAVS, au foyer de Beaune et à l'UP

Une reprise de DRI sur la vente du sesame

J Tableau des provisions

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Transfert	Solde à la clôture
Retraite					
Siège	124 175,55 €				124 175,55 €
ESAT	23 255,89 €	55 958,00 €			79 213,89 €
SESAME	46 048,81 €	15 905,00 €	25 759,00 €		36 194,81 €
SESSAD	117 071,41 €				117 071,41 €
Service résidentiel	166 927,00 €	31 502,00 €	30 758,00 €		167 671,00 €
SAJ	22 055,00 €	4 411,00 €			26 466,00 €
SAJ VDS	6 365,00 €	1 273,00 €			7 638,00 €
HEBGT SEURRE	36 705,00 €	7 341,00 €			44 046,00 €
SAVS	17 940,00 €	3 588,00 €			21 528,00 €
MAS	132 593,77 €	50 000,00 €	41 626,00 €		140 967,77 €
FAM (CRAM)	29 847,97 €				29 847,97 €
FAM (DSF)	22 765,00 €	4 553,00 €			27 318,00 €
sous-total	745 750,40 €	174 531,00 €	98 143,00 €		822 138,40 €
Travaux					
SESSAD	2 337,02 €		2 337,02 €		- €
ESAT	1 501,00 €		1 501,00 €		- €
sous-total	3 838,02 €	- €	3 838,02 €		- €
Provision évaluation/Projet d'établissements					
Evaluation externe : Ets C. Départemental	7 909,66 €				7 909,66 €
Evaluation externe : Ets ARS	1 191,13 €				1 191,13 €
Evaluation interne : Ets C. Départemental	27 216,00 €				27 216,00 €
Evaluation interne : ARS	21 033,00 €				21 033,00 €
Projets d'établissements : Ets C. Départemental	36 513,00 €		36 513,00 €		- €
Projets d'établissements : ARS	31 847,38 €		31 847,38 €		- €
sous-total	125 710,17 €	0,00 €	68 360,38 €		57 349,79 €
total général	875 298,59 €	174 531,00 €	166 503,38 €		879 488,19 €

Le montant des indemnités de retraite provisionné correspond aux provisions autorisées par les tiers financeurs

Un engagement hors bilan a été constaté concernant le versement de l'indemnité de fin de carrière,

Il s'agit d'un calcul actuariel basé sur une méthode prospective, l'Association est tenue de verser à chaque salarié partant en retraite une indemnité de fin de carrière dont le montant dépend de son ancienneté ainsi que de son salaire,

Le solde de l'indemnité de tous les salariés a été calculé pour un montant de 161 988,73 €.

Application des taux suivants pour la détermination : taux d'inflation 1%, évolution annuelle 1%,

taux d'actualisation 3%, taux de charges 56%, âge 65 ans

Cette information est communiquée afin de mettre en évidence les versements qui seront destinés au personnel en application de la convention collective.

K

Fonds dédiés**Les mouvements de l'exercice sont les suivants :**

	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Transfert	Fin d'exercice
COMPTE EPARGNE TEMPS					
SESAME	10 498,00 €		10 498,00 €		
ESAT	1 881,00 €	1 410,00 €			3 291,00 €
SAVS					
SAJ	3 762,00 €				3 762,00 €
SERVICE RESIDENTIEL BEAUNE	11 632,00 €	2 514,00 €			14 146,00 €
SIEGE	99 919,00 €	16 752,00 €			116 671,00 €
MAS	19 165,00 €	3 893,00 €	19 165,00 €		3 893,00 €
SAJ VDS		2 344,50 €			2 344,50 €
SR VDS		2 344,50 €			2 344,50 €
Sous-total (1)	146 857,00 €	29 258,00 €	29 663,00 €		146 452,00 €
Subventions de fonctionnement					
FAM -CRAM	7 462,47 €	5 527,65 €			12 990,12 €
SESAME -Fonctionnement				1 500,00 €	1 500,00 €
SESAME -Formations autisme Enfance	15 948,50 €		2 774,36 €		13 174,14 €
SESAME -Fondation de France	1 380,00 €		1 380,00 €		
SESAME - Accueil Jeune	12 649,40 €		12 649,40 €		
SESAME - amdt CRETON		56 002,41 €			56 002,41 €
SESSAD - accueil d'urgence		50 000,00 €			50 000,00 €
MAS - ARS - Service civique					
MAS - CNR - Transport	1 102,88 €		1 102,88 €		
MAS- ARS - Stagiaires					
FAM- ARS -Service civique					
FAM-	2 330,00 €				2 330,00 €
ESAT	1 500,00 €			-1 500,00 €	
Sous-total (2)	42 373,25 €	111 530,06 €	17 906,64 €		135 996,67 €
Total général	189 230,25 €	140 788,06 €	47 569,64 €		282 448,67 €

L Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dettes			
Emprunts	3 553 090,68 €	223 709,78 €	3 329 380,90 €
Autres créditeurs	228 722,55 €	228 722,55 €	
Dettes fournisseurs	500 866,57 €	500 866,57 €	
Effets à payer	138,71 €	138,71 €	
Faictures non parvenues	75 149,47 €	75 149,47 €	
Fournisseurs d'immobilisations	70 658,05 €	70 658,05 €	
Fournisseurs fonds de garantie	0,00 €	0,00 €	
Banque comptes créditeurs	0,00 €	0,00 €	

Provisions congés à payer

	à l'ouverture	à la clôture	écart 2018
SESAME	120 608,00 €	120 381,00 €	227,00 €
SESSAD	28 946,00 €	32 234,00 €	3 288,00 €
ESAT	39 959,00 €	43 574,00 €	3 615,00 €
Service résidentiel Beaune	112 354,00 €	115 451,00 €	3 097,00 €
SAVS	26 302,00 €	26 608,00 €	306,00 €
SAJ Beaune	28 458,00 €	26 243,00 €	2 215,00 €
MAS	184 101,00 €	186 603,00 €	2 502,00 €
FAM/CRAM	13 180,00 €	13 107,00 €	53,00 €
FAM/DSF	11 503,00 €	18 290,00 €	6 787,00 €
Unité de production	4 471,00 €	4 747,00 €	276,00 €
SAJ Val de Saône	45 870,00 €	44 837,00 €	1 033,00 €
Service résidentiel VDS	75 058,00 €	80 993,00 €	5 935,00 €
Siège	59 655,00 €	58 247,00 €	1 408,00 €
Total	750 445,00 €	771 315,00 €	20 870,00 €

M Produits constatés d'avance

Honoraires -SR	1 396,00 €	1 396,00 €
Formations -FAM	14 238,80 €	14 238,80 €
Total	15 634,80 €	15 634,80 €

4. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

A. Engagements donnés et reçus

- Crédit bail : suivi au 31/12/2018

CONSOLIDE	Terrains	Construction	Installations matériel outillage	Autres (véhicules)	TOTAL
valeur d'origine			721 346,00	1 289 713,24	2 011 059,24
amortissements :					
cumul exercices antérieurs					
dotations de l'exercice					
TOTAL			721 346,00	1 289 713,24	2 011 059,24
redevance payées			417 740,47	536 924,82	954 665,29
cumul exercices antérieurs					
exercice			119 782,10	254 061,70	373 843,80
TOTAL			537 522,57	790 986,52	1 328 509,09
redevances restant à payer :			83 213,64	195 711,12	278 924,76
à un an au plus					
à plus d'un an et cinq ans au plus			99 979,79	303 015,65	402 995,44
à plus de cinq ans					
TOTAL			183 193,43	498 726,77	681 920,20
valeur résiduelle					
à un an au plus					
à plus d'un an et cinq ans au plus					
à plus de cinq ans					
TOTAL					
montant pris en charge dans l'exercice			119 782,10	254 061,70	373 843,80

B. Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat et à l'engagement éducatif, précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'Association reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50 000 € et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 €.

La notion de « cadre dirigeant » est par conséquent intimement liée à la notion de « salarié ».

Au cas particulier de l'Association Les Papillons Blancs de Beaune et sa région, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'Association n'a qu'un cadre dirigeant dont la rémunération correspond strictement aux dispositions de la convention collective. Il ne bénéficie d'aucun avantage en nature.

C. Bénévolat

Le bénévolat a été chiffré pour un montant de 94 656 €.

D. Mise à disposition

La Ville de Beaune a mis à disposition gracieusement la salle "Marie de Bourgogne" pour les vœux de l'Association.

E. Convention de partenariat

Les PEP 71 et l'Association les Papillons Blancs de Beaune et sa région ont répondu en commun à l'appel à projet relatif à la création d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile de 20 places sur le secteur Nord du département de Saône et Loire et le secteur Sud du département de la

Côte d'Or. Suite à la création de ce SESSAD Autiste le 1^{er} septembre 2014, une convention de partenariat a été signée entre les PEP 71 et l'Association les Papillons Blancs de Beaune et sa région. Les crédits reconductibles pour 7 places s'élèvent à 179 478 € sur l'exercice 2018.

F. Construction de l'IME

L'Association a terminé la construction de l'IME et l'Internat de Semaine dans le quartier du Faubourg « Saint Martin ». L'inauguration s'est déroulée le 17 février 2017 en présence de personnalités dont l'ARS.

La Ville de Beaune a mis à disposition un terrain propriété de la Ville actuellement nu, au moyen d'un bail emphytéotique de 50 ans dont le loyer annuel sera fixé à l'euro symbolique.

G. Emprunt et garantie pour la construction de l'IME

Un emprunt d'un montant de 1 570 000 € a été contracté auprès du Crédit Mutuel sur une durée de 25 ans au taux de 1,8%. La première échéance a commencé le 31 mars 2016.

La SOGAMA garantit le crédit à hauteur de 70% sur la durée de l'emprunt. La commission sur encours s'élève à 0.40% l'an de l'encours en risque.

H. Travaux à Savigny les Beaune

La phase de travaux a débuté le 15 mars 2017 par la construction de 6 studios puis l'aménagement de 7 studios à l'étage du Rhoin. L'Association a terminé les travaux le 7 février 2018.

I. Emprunts et garantie des emprunts pour la construction et les travaux au Service Résidentiel de Savigny les Beaune

Deux emprunts ont été contractés :

- Le premier auprès de la Banque Postale d'un montant de 450 000 € sur 20 ans au taux de 1.98%, pour la construction des studios. La première échéance a débuté le 15 avril 2016.
- Le second auprès de la Société Générale d'un montant de 150 000 € sur 15 ans au taux de 1.55%, pour la réalisation des travaux de réaménagement. La première échéance a commencé le 25 mars 2016.
- Une convention a été signée avec le Conseil Départemental pour la garantie des deux emprunts à hauteur de 50%.

J- Locations avec le bailleur ORVITIS

Onze appartements sont loués avec le bailleur ORVITIS pour le Service Résidentiel dans la résidence intergénérationnelle située, 4 rue de Bellevue à Beaune à partir du 5 juillet 2017 (en remplacement des 4 villas en location).

Un contrat de location pour le SESSAD a été signé le 18 mai 2017 portant sur la location d'un local de type T4 situé 14, rue Gaston Roupnel à Beaune

K- Actions menées avec l'ABPE

Le Conseil Départemental a adressé un courrier le 22 mai 2017 indiquant la mutualisation de certaines fonctions-support : gestion des ressources humaines, comptabilité, qualité, informatique.

Le Conseil d'Administration de l'ABPE a validé dans sa séance 8 juin 2017 la démarche de mettre en commun les fonctions-support inscrites ci-dessus.

Un audit financier a été réalisé par les Papillons Blancs, l'étude du bilan CPOM. Les pistes de réflexion par rapport à la mutualisation ont été présentées au directeur par intérim de l'ABPE le 27 juillet 2017. Aucune facturation de travaux n'a été effectuée en 2017.

Une convention tripartite de partenariat a été signée le 28 février 2018 entre le Conseil Départemental, l'ABPE et l'Association les Papillons Blancs de Beaune et sa région avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

5. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

PARTIE ASSOCIATIVE

Achat cartes de vœux	19 360.56 €	Vente cartes de vœux	24 776.16 €
Achats brioches	13 662.61 €	Dons opération brioches	53 218.09 €
Départ retraite	1 077.00 €	Vente raisins cave hautes côtes	14 539.97 €
Commission Sociale	5 548.03 €	Cotisations reçues (adhérents et Ets)	5 388.00 €
Vie associative	7 197.49 €	Produits financiers (association)	17 810.22 €
Cotisations (UNAPEI Paris & BFC)	7 107.00 €	Produits financiers (établissements)	30 895.64 €
Cotisations autres organismes	920.00 €	Dons particuliers	13 738.00 €
Amortissements	16 157.53 €	Subvention d'exploitation	4 000.00 €
Provision risques et charges	2 720.00 €	Remboursement autres frais	12 672.95 €
Prestation vignes	20 388.72 €	Rbt prestation s/EAV	7 760.27 €
Réception	10 514.52 €	Intérêts courus	535.24 €

PARTIE ADMINISTRATIVE

Frais administratif (Affranchi, sce bancaire, véhicules EAV)	15 354.59 €	Reprise de provisions	11 533.00 €
Assurances Multirisques et RC (dont véhicules EAV)	7 292.86 €		
Publications	30 288.00 €		
URSSAF bénévoles	1 022.00 €		

158 610.91 €

196 867.54 €

EXCEDENT **38 256.63 €**

AFFECTATION RESULTAT :

Résultat certifié : 38 256.63 €	Reprise dot CRC : - 491.01 €	Résultat comptable : Affectation en résultats antérieurs : Excédent produits financiers des établissements :	37 765.62 € 6 869.98 € 30 895.64 €
------------------------------------	---------------------------------	--	--

CARTES DE VŒUX / CAMPAGNE DE NOEL

	Année 2017	Année 2018
Achat	16 693.96 €	19 360.56 €
Vente	21 768.72 €	24 776.16 €
Bénéfice	5 074.76 €	5 415.60 €

Ecart + 6.71 %

OPERATION BRIOCHES

	Année 2017	Année 2018
Achat	12 538.89 €	13 662.61 €
Vente	54 966.75 €	53 218.09 €
Bénéfice	42 427.86 €	39 555.48 €

Ecart – 6.77 %

UNAPEI

Cotisation versée à UNAPEI	4 704.00 €
Cotisations reçues des adhérents	5 388.00 €
Solde pour l'Association	684.00 €

ANALYSE DES IMMOBILISATIONS

Dotation aux amortissements (Investissements financés par l'Association)

REPARTITION

DOTATION

SESAME

Dacia Lodgy	569.51 €
Jeux extérieurs	2 268.44 €

ESAT

Mobilier cafétéria : techni cuisine	1 120.19 €
-------------------------------------	------------

SERVICE RESIDENTIEL

Terrasse de Savigny TERRAND	933.68 €
-----------------------------	----------

MAS

Ferme Agencourt	2 540,82 €
-----------------	------------

ENTREPRISE ADAPTEE

Locaux Beaune-Service	3 833.33 €
Travaux cuisine	24.48 €
Travaux peinture cuisine	1 403,36 €
Travaux de peinture bureaux	194.95 €
Fermetures : volets	1 526.21 €
Réfection cour/parking	508.29 €
Travaux chaudière	322.28 €
Générateur Air	394,51 €
Travaux électrique	184,69 €
Travaux armoire	167,42 €

ASSOCIATION

Maison Agencourt	491,01 €
Grilles d'exposition	165.37 €

Sous-total des dotations

16 648.54 €

Tableau de passage

Reprise dotation
Norme IFRS

- 491.01 €

TOTAL DES DOTATIONS

COMPTE 68

16 157.53 €

DON 2018

ARS PRIX FICHES REPAS MAS	5 000,00 €
AU SERVICE DE LA PROFESSION	2 000,00 €
LATOIR	1 500,00 €
AMICALE MEURSAULT	1 000,00 €
ATELSYS	1 000,00 €
TERRAND	500,00 €
DELOUVIN	500,00 €
CONFRERIE ST SEBASTIEN	350,00 €
HUGOT	300,00 €
RENARD	200,00 €
VILLIERS	200,00 €
BIOT	200,00 €
COMMUNE DE MOLINOT	190,00 €
GRIVOT	150,00 €
LANTERNIER	130,00 €
COMMUNE DE LEVERNOIS	120,00 €
GUEDES DE OLIVEIRA	100,00 €
MEREAU	100,00 €
SUILLEROT	50,00 €
SAUVAGEOT	50,00 €
DEVELAY	43,00 €
TAILLEFERT	30,00 €
TUPINIER	25,00 €

13 738,00 €